



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 6 :

AFFECTATION ANTICIPEE DES
RESULTATS 2018 – BUDGET PRINCIPAL
ET BUDGET ANNEXE

Séance ordinaire du 29 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 29 Janvier 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 25

Absent : 0

Excusés : 10

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Maël FETOUH (à Françoise COSSECQ), Bruno QUERE (à Nathalie SOARES), Bérengère DUPIN (à Emmanuelle ANGELINI), Agnès FOSSE (à Bénédicte SALIN), Grégoire REYDIT (à Philippe FARGEON), Jessica CASTEX (à Philippe VALMIER), Didier BLADOU (à Gwénaél LAMARQUE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Daniel CHRETIEN), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Denis QUANCARD)

Absent :

Secrétaire : Sébastien LABAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

**DOSSIER N° 6 : AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2018 –
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

L'instruction comptable prévoit que les résultats de l'exercice clos soient repris dans la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif afférent audit exercice (budget prévisionnel ou plus généralement, décision modificative).

Cependant, et pour des raisons pratiques facilitant le vote du budget primitif, l'instruction (article L2311-5 du CGCT) permet, sans attendre le vote du compte administratif, la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif, sur la base de leur estimation à l'issue de la journée complémentaire.

Il est proposé d'utiliser cette procédure pour le vote du budget primitif 2019 sur la base des résultats provisoires 2018 suivants, approuvés par le comptable public :

BUDGET PRINCIPAL

- Résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2018 - Excédent : 1 716 362,81€
- Résultat de la section d'Investissement e l'exercice 2018 – Excédent: 981 204,32€

BUDGET ANNEXE CIMETIERE

- Résultat de la section de fonctionnement 2018 : 1 976,67€

Considérant ces résultats, la reprise anticipée des résultats 2018 au Budget Primitif 2019 s'effectue de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	1 716 362,81
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	1 610 868,21
Résultat de clôture à affecter	Excédent :	3 327 231,02

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	981 204,32
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Déficit :	1 700 055,09
Résultat comptable cumulé :	Déficit :	718 850,77
Solde des restes à réaliser :		-1 239 219,47
Besoin réel de financement		1 958 070,24

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	1 958 070,24
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	1 369 160,78
TOTAL	3 327 231,02

→ Transcription budgétaire de l'Affectation

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 1 369 160,78	D001 : solde d'exécution N-1 : 718 850,77	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 1 958 070,24

BUDGET ANNEXE CIMETIERE

→ Résultat de la section d'exploitation à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	1 976,67
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	6 258,97
Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	8 235,64

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Néant

→ Affectation du résultat de la section d'exploitation

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	8 235,64
-----------------------------------------------------------	-----------------

→ Transcription budgétaire de l'Affectation

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 8 235,64	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : Autres réserves

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14 modifiée,

VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),

VU le rapport d'orientations budgétaires en date du 06 février 2018,

VU le budget Primitif 2018 voté le 27 mars 2018,

VU les décisions modificatives au B.P. 2018 des 26 juin 2018, 18 septembre 2018 et 11 décembre 2018,

VU la commission des finances du 22 janvier 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

35 voix POUR

Article unique : Décide de la reprise des résultats de l'exercice 2018 et de l'affectation au Budget Primitif 2019 dans les conditions décrites ci-dessus.

Fait et délibéré le 29 janvier 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET

